



**ARRETE n° 2026-054
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DE LA PRESIDENTE A MME LAURENCE DESPEISSES -
Grade : Educateur de jeunes enfants
Directrice de crèche**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la Présidente à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Considérant que Mme Laurence DESPEISSES exerce les fonctions de Directrice de crèche ;

ARRETE

Article 1 - Donne sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Mme Laurence DESPEISSES pour signer les documents listés ci-après en lien avec la gestion de la crèche dont elle a la charge :

- Contrat d'accueil des enfants
- Fiches comptables
- Attestation de paiement pour les déclarations fiscales
- Attestation de paiement et de présence des enfants.


Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication sur le site internet d'ARCHE Agglo et transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au destinataire.

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signé
électroniquement
par : Présidente
ArcheAgglo
Date de signature

Notifié le
Signature

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 
ID : 007-200073096-20260526-A_2026_054A-AR